

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_055 : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - SECTEUR
LA BRUGUE - PUYGOUZON

L'an deux mille vingt deux, le douze avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° DEL2022_055 : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - SECTEUR LA BRUGUE - PUYGOUZON

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

La SAS CSI Brugue envisage le projet de création d'un lotissement de vingt-deux lots sur la parcelle ZK 296 sur la commune de Puygouzon - secteur Lamillarié.

Cette parcelle de près de 20 000 m² est classée en zone UM6B.

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) engagée en 2021, il a été procédé à une augmentation du pourcentage d'emprise bâtie autorisée de la zone UM6b du secteur de Lamillarié pour la porter de 20 % à 30%. L'objectif était d'adapter l'emprise bâtie au tissu existant et de permettre des évolutions mesurées des constructions existantes et la réalisation de programmes de construction sur les dernières poches d'urbanisation selon une densité cohérente avec ce secteur urbanisé de la commune.

Par ailleurs, le département du Tarn a prévu de réaliser un aménagement (tourne à gauche) à l'intersection entre la RD612 et le chemin de Sainte Geniès. La connexion actuelle du chemin de la Brugue avec la RD 612 sera fermée et une voie sera créée entre le chemin de la Brugue et la route de Saint-Geniès parallèlement à la RD 612.

Des équipements publics sont rendus nécessaires par ce projet de lotissement. L'urbanisation future de ce secteur pose notamment la question du dimensionnement de la voie du chemin de la Brugue. Une mise en profil urbain de la voie est nécessaire au droit du futur lotissement jusqu'à la jonction avec la future voie qui rejoindra le chemin de Saint-Geniès. Par ailleurs, une extension du réseau électrique est nécessaire.

L'aménageur a fait part de son accord pour prendre en charge le coût des travaux des équipements publics rendus nécessaires par l'opération et les frais d'étude correspondant.

Le montant prévisionnel s'élève à 58 868,98 € HT (dont 2 500 euros HT de frais d'études) au titre des aménagements de voirie relevant de la compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et à 20 038, 86 € euros TTC au titre de l'extension du réseau électrique, relevant de la compétence de la commune.

Il est donc proposé de conclure une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du projet.

La conclusion d'une convention de projet urbain partenarial emporte exonération de la taxe d'aménagement pour les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention et ce pendant un délai fixé par la convention, qui ne peut excéder dix ans. Il est proposé de fixer ce délai à trois ans.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le projet de convention de projet urbain partenarial ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de conclure une convention de projet urbain partenarial avec avec la SAS CSI La Brugue et la commune de Puygouzon dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur de la Brugue.

APPROUVE la convention de projet urbain partenarial ci-annexé.

FIXE à trois ans le délai d'exonération de la taxe d'aménagement pour les constructions qui seront édifiées dans le périmètre du projet.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer cette convention et les actes subséquents.

DIT QUE conformément l'article à R 332-25-2 du code de l'urbanisme, mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document pourra être consulté, sera affichée pendant un mois au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et en mairie de Puygouzon.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY